

3.8

LA DÉCLARATION DE MISFIT

3.8.0 INTRODUCTION

Il a été affirmé au CHAPITRE 1 que de *SAVOIR DE NE PAS DÉCLARER* était d'une importance aussi grande que de *SAVOIR DÉCLARER*. Il est maintenant temps de prendre conscience que cette philosophie ne s'applique pas exclusivement au contexte de la PREMIÈRE ENCHÈRE.

SAVOIR NE PAS DÉCLARER est particulièrement pertinent pour l'ÉQUIPE OFFENSIVE quand elle se retrouve seule face à des opposants qui n'exercent aucune compétition des enchères.

En effet, il est crucial pour l'équipe qui a ouvert les enchères dans les règles de cesser les communications le plus rapidement possible lorsqu'il s'avère que la découverte d'un contrat valable est **sans issue**.

On peut résumer succinctement de la manière suivante les paramètres permettant d'évaluer prestement la probabilité de ne pas trouver un bon contrat.

PRINCIPE 3.8:0 DÉTERMINER UN CONTEXTE DE MISFIT DÉCLARÉ

Il faut conclure qu'un contrat à l'ATOUT ou à SANS-ATOUT sera difficile à réussir lorsqu'il y a évidence :

- **d'un MISFIT de part et d'autre associé**
- **à un pointage combiné total insuffisant pour atteindre la MANCHE.**

L'art des communications au bridge nécessite de savoir gérer les *cas difficiles*, voire impossibles, qui sont à la fois relativement fréquents et incontournables.

Il est assez facile de conclure un contrat, c'est-à-dire d'arrêter les enchères, même en présence d'un pointage combiné faible lorsqu'un fit est présent ou lorsque les distributions sont balancées.

Cependant, il devient presque impossible de trouver un contrat raisonnable, aussi bien à l'atout qu'à Sans-Atout, dans les cas où chaque équipier se retrouve de part et d'autre avec une main **distributive** ne permettant même pas un **fit à 7 cartes** (l'absence d'un fit à 7 cartes constitue ce que l'on appelle un *MISFIT*). Et la difficulté sera d'autant plus grande que le **pointage combiné total** sera inférieur à ce qui est requis pour une manche, soit 26 points.

Il faut bien comprendre la nature compétitive du bridge. Plus un *mauvais* contrat sera conclu à un niveau bas, plus il y a de chances d'obtenir une bonne marque étant donné que les résultats obtenus sont mis en relation avec ceux des autres joueurs dans la même position.

En termes clairs, une fois que les enchères ont été ouvertes et que l'équipe offensive se retrouve seule en lice, il faut inclure dans le protocole des communications certaines **RÈGLES SPÉCIFIQUES** pour minimiser les conséquences désastreuses d'une **répartition distributive** de chaque côté **sans agencement** possible en vue d'un contrat réaliste.

Ce Thème ne correspondra donc pas à une *unique* convention mais plutôt à un GROUPE DE RÈGLES POUR LE RÉPONDANT ET POUR L'OUVREUR DONT LE BUT EST DE DÉTECTER ET GÉRER LES MISFITS.

3.8.1 LE RÉPONDANT A UN MISFIT AVEC LA COULEUR D'OUVERTURE

Voici quelques exemples démontrant une prise de décision difficile pour le répondant lorsque l'ouvreur ne semble pas intéressé à la couleur proposée.

Ex. 3.8.1:1	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	1 Co	Passe
	2 Tr	Passe	?	

Répondant

a)	10 8 4 D 9 7 6 2 R 10 6 4 9	b)	10 8 4 3 R D 6 2 V 10 6 5 3 ----
----	--------------------------------------	----	---

COMMENTAIRES :

- a) Le répondant possède 6 HL et un misfit à Trèfle. Il serait tentant pour lui de répéter sa suite à Coeur mais cela **ne** serait **pas** conforme à la règle **2.2:2.4** qui est très précise sur ce point : «*Pour répéter au niveau 2 la couleur annoncée au premier tour, le répondant doit posséder une carte supplémentaire et un pointage correspondant au niveau **intermédiaire** ou **l'équivalent**, soit 9 ou 10 points non perdants*». Dans ce cas-ci, le répondant doit déclarer **Passe** même si son soutien à Trèfle est un singleton.
- b) Le répondant ne possède qu'un main minimale inférieure de 6 HL + 1 PL. Malgré la chicane avec la couleur de l'ouvreur, le répondant doit déclarer **Passe**. Il n'est pas question de déclarer 2 SA, ni répéter le Coeur ou annoncer une *deuxième nouvelle couleur* parce le **pointage est insuffisant** pour autoriser de telles enchères.

Ex. 3.8.1:2	1	2	3	4
	1 Co	Passe	1 Pi	Passe
	2 Co	Passe	?	

Répondant

a)	R 10 9 7 4	b)	A D 9 8 3
	2		---
	V 10 6 5 2		V 10 6 5
	R 9		10 5 3 2

COMMENTAIRES :

- a) Le répondant possède 9 HL dont 3 points demi-perdants et un misfit partiel à Coeur qui, au deuxième tour après la répétition de l'ouvreur, se transforme en un fit partiel (7 cartes). Cette main est *minimale inférieure* et il y a déjà un fit assuré à 7 cartes. Pourquoi continuer les enchères pour finalement risquer de se retrouver avec un fit à 5 cartes s'il advenait que l'ouvreur détienne lui aussi un misfit à Pique? Les règles du répondant édictées au **Principe 2.2:2** font en sorte que cette dangereuse habitude de *parler pour parler* n'a plus sa place. Ainsi, dans cet exemple, il faudrait au moins une main intermédiaire équivalente en point HL pour autoriser une répétition de la réponse au niveau 2. Le répondant doit donc **Passer**.
- b) Il y a 8 PH dont le Complément et 1 PL; la suite à Pique est solide et il y a chicane à Coeur. Il y a réellement misfit, donc pas de fit assuré à 7 cartes. Comme le répondant possède 9 points non perdants et que la suite est de très bonne qualité malgré ses cinq cartes, il est indiqué de répéter au niveau 2 la *nouvelle couleur* annoncée au premier tour; donc **2 Piques**. Le soutien à Pique de l'ouvreur peut se révéler très faible mais les chances sont qu'il détienne au moins 1 carte et le fait d'annoncer au niveau 2 n'élève pas le niveau du contrat et décrit un pointage intermédiaire, ou équivalent, soit *minimum supérieur* sans point perdant. L'ouvreur est ainsi informé d'un potentiel valable de jeu qui pourrait l'amener à prendre une décision de contrat de manche à l'atout ou à Sans-Atout avec une intéressante main minimale supérieure de 16 à 17 HL ayant peu ou pas de point perdant.

À partir de ces exemples, il faut se rendre à l'évidence que la gestion des misfits est fonction du pointage détenu. Le premier joueur qui peut se rendre compte d'un misfit est bien entendu le répondant. Voici comment il peut gérer ce problème.

PRINCIPE 3.8.1:1 LA DÉCLARATION DE MISFIT DU RÉPONDANT

Le répondant qui détient un soutien insuffisant pour pour fit à 7 cartes après une *répétition au niveau 2* de la couleur d'ouverture (et aussi quand l'ouvreur décrit une main minimale par une couleur moins chère au niveau 2) doit avertir l'ouvreur qu'il y a MISFIT. Son enchère, au deuxième tour, sera fonction du pointage et de la distribution.

① **Avec un pointage de catégorie minimale (6 à un faible 8-9 HL), le répondant doit obligatoirement redéclarer *Passe* sur la majeure ou accepter le fit avec la deuxième couleur.**

② **Avec un pointage de catégorie intermédiaire, ou équivalente, et une suite valable cinquième en majeure ou sixième à Carreau, le répondant peut *répéter sa nouvelle couleur au niveau 2* (V. Pr. 2.2:2); sinon il peut annoncer la *cinquième couleur à 2 SA* (même s'il a déclaré au préalable 1 SA) à condition d'avoir au moins une main minimale élargie (9-10 PNP ou un faible 11-12 HL).**

Le répondant a donc le droit de redéclarer 2 SA avec une chicane ou un singleton si son pointage est adéquat et qu'il y a répétition de la couleur d'ouverture.

COROLLAIRE: Lorsque le répondant possède une main maximale ou mieux, il peut alors continuer la description de sa main en utilisant les règles habituelles.

Le répondant n'est donc plus celui qui prend systématiquement la décision finale. La notion de *capitaine* est **désuète** parce qu'elle est simplificatrice à l'excès, peu compétitive et, en bout de ligne, enlève toute signification aux enchères.

3.8.2 LA DÉCLARATION DE MISFIT DE L'OUVREUR

Il est bon de rappeler une notion importante qui a été abordée dès le début du CHAPITRE 2 qui enseigne les règles de base pour communiquer au bridge. Il a été expliqué que les enchères comportent non seulement un message spécifique, ou **sens descriptif** (le *contenu*), mais aussi un message d'information globale, ou **sens directionnel** (le *contenant*). Ce concept, appelé RÉSOLUTION DES ENCHÈRES, permet d'exploiter au maximum le potentiel du jeu de chaque équipier en minimisant les risques d'élever les enchères à un niveau démesuré.

Les deux équipiers offensifs ayant dorénavant les mêmes *droits et obligations*, il va de soi que l'OUVREUR, lui-aussi, doit éviter de "surdéclarer" quand son équipe ne découvre pas de fit et que les adversaires demeurent silencieux.

Il ne faut jamais oublier que l'ouvreur est obligé de redéclarer après que le répondant ait annoncé une *NOUVELLE COULEUR* **au niveau 1** étant donné que cela signifie un **pointage indéfini**.

Par contre, lorsque le répondant décrit au deuxième tour un pointage intermédiaire, ou équivalent, c'est à l'ouvreur que revient la décision finale même si sa main a été annoncée comme étant minimale lors de sa deuxième enchère. En effet, la déclaration d'une main INTERMÉDIAIRE possède une **résolution plus élevée** qu'une description de main MINIMALE.

Ainsi, dans un contexte d'un *MISFIT DU RÉPONDANT* — qui est défini par la répétition au niveau 2 par le répondant, de la couleur annoncée au niveau 1 ou de l'enchère 1 SA, suite à une répétition de la couleur d'ouverture ou l'annonce d'une main minimale bicolore — c'est à l'ouvreur que revient la décision d'arrêter les enchères, de conclure le contrat final ou de retourner la parole au répondant après avoir lui-même décrit son jeu. Il ne faut pas oublier qu'il y a un **potentiel de manche** lorsque le répondant redéclare au **niveau 2** (il y a alors environ 11 points ou 9 points non perdants) étant donné qu'une main minimale chez l'ouvreur peut contenir jusqu'à 17 HL.

3.8 La déclaration de misfit

Voyons quelques situations d'enchères typiques exposant les éléments de contexte où, après annonce d'un MISFIT DU RÉPONDANT, l'**ouvreur détient lui-aussi un misfit** pour l'atout ou pour la *cinquième couleur 2 SA* (c'est-à-dire, une mauvaise distribution mais un intérêt pour la manche à 3 SA) tout en désirant retourner la parole à son partenaire.

Ex. 3.8.2:1 Il y a contexte de MISFIT DÉCLARÉ par l'ouvreur au troisième tour

	1	2	3	4
a)	1 Tr 2 Tr Passe ou 2 SA, 2 Pi, 3 Tr;	Passe Passe	1 Co 2 Co	Passe Passe ...
b)	1 Ca 2 Tr Passe ou 2 SA, 2 Pi, 3 Tr 3 Ca;	Passe Passe	1 Co 2 Co	Passe Passe ...
c)	Passe Passe Passe	1 Tr 2 Tr Passe ou 2 SA , 2 Co, 2 Pi, 3 Tr;	Passe Passe	1 Ca 2 Ca
d)	Passe 1 Pi 2 Pi	Passe Passe Passe	1 Ca 2 Ca Passe ou 2 SA, 3 Ca;	Passe Passe
e)	1 Co 2 Ca Passe ou 2 SA, 3 Co, 3 Ca; ...	Passe Passe	1 Pi 2 Pi	Passe Passe
f)	1 Co 2 Co Passe ou 3 Co, 3 Tr, 3 Ca; ...	Passe Passe	1 Pi 2 SA	Passe Passe ...
g)	1 Ca 2 Ca Passe ou 3 Ca, 3 Tr; ...	Passe Passe	1 SA 2 SA	Passe Passe ...
h)	1 Pi 2 Co Passe ou 2 Pi, 3 Co; 3 Tr, 3 Ca; ...	Passe Passe	1 SA 2 SA	Passe Passe

i)	1 Pi	Passe	1 SA	Passe
	2 Ca	Passe	2 SA	Passe
	Passé ou 3 Pi, 3 Ca;

N.B. Il ne faut pas oublier que la réponse *1 Carreau* (tout comme la réponse *1 SA* sur une ouverture en mineure) nie toute suite quatrième en majeure chez le répondant (V. Pr. 2.2:2.3). Cette enchère est propre au système enseigné et constitue dans un contexte de misfit une *catapulte* pour décrire la main de chaque joueur offensif.

L'identification précise d'un CONTEXTE DE MISFIT DÉCLARÉ permet à chaque équipier d'encoder ou de décoder le message du partenaire. Il y a quatre critères pour affirmer qu'il y a un contexte **évident** de MISFIT.

PRINCIPE 3.8.2:1 CRITÈRES DE CONTEXTE D'UN MISFIT DÉCLARÉ (BILATÉRALEMENT)

Il y a contexte de MISFIT DÉCLARÉ, c'est-à-dire absence de soutien de part et d'autre pour l'équipe offensive, lorsque :

- **le répondant a RÉPÉTÉ AU NIVEAU 2 la couleur annoncée au niveau 1 (y compris la réponse 1 SA); ou qu'il a annoncé la cinquième couleur, soit 2 SA après une couleur annoncée au niveau 1.**
- **l'ouvreur a décrit une main MINIMALE, soit en répétant sa couleur d'ouverture au niveau 2 ou en redéclarant une deuxième nouvelle couleur moins chère;**
- **il n'y a AUCUNE SURENCHÈRE adverse;**
- **et que l'OUVREUR redéclare au troisième tour, soit: 2 SA , une NOUVELLE COULEUR au niveau 2* ou répète au niveau 3 sa couleur d'atout.**

* L'ouvreur peut cependant annoncer une mineure au niveau 3 sans saut au troisième tour sur un MISFIT DU RÉPONDANT déclaré par l'enchère 2 SA (c'est la logique des enchères).

COROLLAIRE : S'il y a surenchère par les défenseurs, l'ouvreur et le répondant doivent évidemment posséder des valeurs sûres car ils sont libérés d'annoncer.

3.8 La déclaration de misfit

L'ouvreur qui possède un misfit avec la *couleur répétée* du répondant doit chercher à **préciser son pointage** en même temps qu'il doit **avertir** ce dernier de l'absence de soutien à 2 cartes en MAJEURE ou à 1 carte à CARREAU. Voyons donc maintenant comment l'ouvreur peut à la fois décrire une absence de soutien même pour un fit partiel tout en précisant son pointage.

En présence d'un misfit avec la suite répétée du répondant, la solution la plus simple et la plus sûre pour l'ouvreur qui doit décrire spécifiquement un pointage *minimum inférieur* consiste à *Passer* et accepter de ce fait l'atout proposé par le répondant même s'il y a une chicane en soutien.

Voici quelques situations possibles où l'ouvreur peut avoir un *MISFIT* tout en désirant malgré tout jouer dans l'atout du répondant.

Ex. 3.8.2:2 L'ouvreur qui détient un *MISFIT* possède nécessairement une main *minimale inférieure*

	1	2	3	4
a)	1 Tr 2 Tr Passe	Passe Passe	1 Ca 2 Ca	Passe Passe
b)	1 Ca 2 Ca Passe	Passe Passe	1 Co 2 Co	Passe Passe
c)	1 Ca 2 Tr Passe	Passe Passe	1 Pi 2 Pi	Passe Passe

Il faut accepter le principe qui suit non seulement parce que *Savoir arrêter de déclarer* est le meilleur moyen pour éviter de faire dériver les enchères vers un contrat encore plus difficile mais surtout cela va permettre de donner une signification spécifique aux déclarations (autre que *Passe*) de l'ouvreur suite à un *MISFIT DU RÉPONDANT*.

PRINCIPE 3.8.2:2 MISFIT DÉCLARÉ ET MAIN MINIMALE INFÉRIEURE

L'ouvreur qui détient un *MISFIT* après répétition de la couleur du répondant doit déclarer *PASSE* :

- avec un pointage minimum inférieur (13 à 15 HL),
- même s'il possède une CHICANE avec l'atout du répondant.

Cette dernière règle semble excessive mais son rationnel s'accorde avec *les lois de la probabilité*. En effet, il y a peu d'espoir de faire mieux en augmentant le niveau des enchères surtout que cela peut encourager le répondant à continuer les communications. De plus, il existe un pourcentage relativement élevé de chances que le répondant détienne une longue suite, ce qui procurera une marque avantageuse le cas échéant. Mais encore, il demeure possible que les opposants s'engagent dans les enchères et débarassent l'équipe offensive de son épineux contrat; ce qui sera beaucoup moins probable si l'ouvreur continue d'élever les enchères.

Et si, malgré tout, l'équipe offensive doit jouer un contrat avec 5 ou 6 cartes d'atout avec un partage 20-20 des points, il est de beaucoup préférable que **l'atout soit du côté de la main la plus faible**. En effet, *L'ATOUT NE PEUT PAS NE PAS ÊTRE JOUÉ ET IL PEUT SERVIR D'ENTRÉE POUR ÉTABLIR ET ENCAISSER DES LEVÉES DANS D'AUTRE COULEURS DE LA MAIN FAIBLE*.

Il faut toujours garder à l'esprit cette règle du *gros bon sens* du JEU DE LA CARTE : ***une main faible ne peut généralement pas prendre la main à plusieurs reprises pour établir une longue suite***. Par contre, si l'atout est du côté faible, il devient possible d'entrer plus régulièrement dans la main afin d'encaisser les cartes de la longue suite qui ont pu devenir majorées. Tandis qu'il demeurera possible de développer la main plus forte (celle de l'ouvreur) malgré le manque de cartes d'atout parce qu'elle contient nécessairement plus de cartes d'Honneurs (ce qui permet alors de reprendre la main).

Vous avez donc bien compris qu'il devient obligatoire pour l'ouvreur de posséder un **bon 15 HL** ou **16 à 17 HL** pour pouvoir décrire son jeu en présence d'un MISFIT dans le contexte où le répondant a répété sa couleur au niveau 2 (incluant la *cinquième couleur*, soit 2 SA sur sa nouvelle couleur au niveau 1).

3.8 La déclaration de misfit

Les 4 exemples qui suivent montrent les **4** types de situations d'enchères où il peut y avoir contexte de *MISFIT DÉCLARÉ* lorsque le répondant répète le **Carreau** au niveau **2**. En effet, il est impossible de répondre 1 CARREAU si l'ouverture n'est pas à 1 TRÈFLE; et l'ouvreur sachant qu'il ne peut trouver de fit en majeure après cette réponse peut déclarer une main minimale en répétant sa couleur d'ouverture.

Ex. 3.8.2:3 Les 4 déclarations de MISFIT DÉCLARÉ sur la réponse 1 CARREAU

	1	2	3	4
a)	1 Tr	Passe	1 Ca	Passe
	2 Tr	Passe	2 Ca	Passe
	2 Pi
b)	Passe	1 Tr	Passe	1 Ca
	Passe	2 Tr	Passe	2 Ca
	Passe	2 Co
c)	Passe	Passe	1 Tr	Passe
	1 Ca	Passe	2 Tr	Passe
	2 Ca	Passe	2 SA	

d)	Passe	Passe	Passe	1 Tr
	Passe	1 Ca	Passe	2 Tr
	Passe	2 Ca	Passe	3 Tr

Étant donné que le réponse 1 Carreau **nie** toute suite quatrième en majeure chez le répondant (V. **Pr. 2.2:2.3**), il devient possible pour l'ouvreur et le répondant sans fit mutuellement pour les couleurs annoncées de communiquer clairement pour choisir le meilleur contrat possible au plan qualitatif et quantitatif, c'est-à-dire choisir le bon atout et le bon niveau (partiel ou à la manche).

On peut donc attribuer une signification spécifique aux **4** déclarations de **MISFIT DE L'OUVREUR pour le CARREAU** afin de préciser le pointage, la distribution ainsi que le degré du misfit (chicane vs singleton). Ces déclarations et leurs significations sont à la fois naturelles et logiques. Elles serviront donc de cadre pédagogique afin de créer une harmonisation et une facilité d'apprentissage avec les autres déclarations de MISFIT DÉCLARÉ lorsque le répondant *répète au niveau 2 sa nouvelle couleur* en MAJEURE.

PRINCIPE 3.8.2:3 ANNONCES DE MISFIT DÉCLARÉ APRÈS LA RÉPÉTITION À 2 CARREAUX

L'ouvreur qui veut déclarer un MISFIT sur la répétition au niveau 2 à CARREAU du répondant, doit posséder un pointage d'au moins 15 HL+ à 17 HL (sinon il doit *Passer*); alors il annonce au troisième tour, soit :

- ☞ **2 PIQUES**: avec 4 cartes valables à Pique, chicane à Carreau et suite d'ouverture à Trèfle seulement *CINQUIÈME* ou *FAIBLEMENT SIXIÈME*.
- ☞ **2 COEURS**: avec 4 cartes valables à Coeur, chicane à Carreau, et suite d'ouverture à Trèfle seulement *CINQUIÈME* ou *FAIBLEMENT SIXIÈME*.
- ☞ **2 SA**: avec un singleton à Carreau et une couleur d'ouverture à Trèfle seulement *CINQUIÈME* ou *FAIBLEMENT SIXIÈME*.
- ☞ **3 TRÈFLES**: avec un couleur d'ouverture à Trèfle qui est cinquième spécifiée ou équivalente avec une chicane ou un singleton à Carreau.

COROLLAIRE 1: Toute enchère au niveau 3 dans les MAJEURES par l'ouvreur constitue un *ARRÊT* montrant un INTÉRÊT POUR LA MANCHE À SANS-ATOUT avec la possession d'un bon 16 ou 17 HL et un soutien deuxième pour le Carreau.

COROLLAIRE 2: Si l'ouvreur possède un soutien au moins deuxième, il doit choisir selon son pointage entre *Passer*, la manche à 3 SA ou donner un contrôle de niveau 3, ou encore de donner le fit à CARREAU. Un soutien de l'ouvreur au niveau 4 est *impératif à la manche*; le répondant doit alors gager la manche à Carreau ou 4 SA (c'est naturel V. Ch. 8) si sa main possède les points annoncés, soit 11 PP.

La déclaration de MISFIT DE L'OUVREUR est une enchère à *résolution élevée* parce qu'elle **termine** la description de ce qui est possédé. Ainsi, il appartient au RÉPONDANT de prendre la décision qui s'impose suite à une évaluation judicieuse de sa main.

3.8 La déclaration de misfit

Par exemple, sur une redéclaration en majeure au niveau 2 par l'ouvreur, le répondant doit décider s'il préfère jouer un contrat partiel en majeure (en *Passant*), sinon il doit déclarer à 2 SA, 3 SA, donner le fit à Trèfle et même regager à Carreau avec une longue suite.

Voici maintenant trois exemples de situations d'enchères avec contexte de *misfit bilatéralement*, c'est-à-dire MISFIT DÉCLARÉ par l'ouvreur, associé à la réponse **2 COEURS**. Pour comparaison, les exemples **d)** et **e)** signale un intérêt pour la manche à Sans-Atout et ne constituent donc pas une déclaration de misfit de la part de l'ouvreur.

Ex. 3.8.2:4 MISFIT DE L'OUVREUR déclaré sur la réponse 2 COEURS

	1	2	3	4
a)	1 Tr 2 Tr 2 Pi	Passe Passe ...	1 Co 2 Co ...	Passe Passe ...
b)	Passe Passe Passe	1 Ca 2 Tr 2 SA	Passe Passe ...	1 Co 2 Co ...
c)	1 Ca 2 Ca 3 Ca	Passe Passe ...	1 Co 2 Co ...	Passe Passe ...
d)	1 Ca 2 Ca 3 Tr ou 3 Pi = Arrêt pour le SA	Passe Passe ...	1 Co 2 Co ...	Passe Passe ...
e)	1 Tr 2 Tr 3 Ca ou 3 Pi = Arrêt pour le SA	Passe Passe ...	1 Co 2 Co ...	Passe Passe ...

Les réponses de l'ouvreur pour signaler un misfit sont de **trois ordres**.
Le MISFIT DÉCLARÉ peut être affirmé par l'ouvreur :

- par l'annonce d'une NOUVELLE COULEUR AU NIVEAU 2,
- par la RÉPÉTITION SANS SAUT AU NIVEAU 3 de la couleur mineure d'ouverture (Trèfle ou Carreau)
- ou par l'ENCHÈRE 2 SA.

Il faut remarquer qu'il est impossible de retrouver des situations d'enchères où l'ouvreur ouvrirait les enchères à 1 PIQUE (car la réponse ne pourrait pas être à 1 Coeur) ou, encore, des situations où l'ouvreur redéclarerait à 2 PIQUES (car ce serait un *Inversé*).

On peut alors établir le Principe qui suit.

PRINCIPE 3.8.2:4 ANNONCES DE MISFIT DÉCLARÉ APRÈS LA RÉPÉTITION À 2 COEURS

L'ouvreur qui veut déclarer un MISFIT sur la répétition au niveau 2 à COEUR du répondant, doit posséder un pointage d'au moins 15 HL+ à 17 HL (sinon il doit *Passer*); alors il annonce au troisième tour, soit :

- ☞ **2 PIQUES**: avec 3 cartes valables à Pique, chicane à Coeur;
- ☞ **2 SA**: avec un singleton à Coeur et aucune suite de qualité supérieure
- ☞ **RÉPÉTITION AU NIVEAU 3 AU TROISIÈME TOUR d'une couleur déjà annoncée (Trèfle ou Carreau)**: avec une chicane ou un singleton et une suite de qualité supérieure.

COROLLAIRE: Avec un soutien deuxième pour le Coeur, l'ouvreur devra choisir entre *Passer* ou déclarer un arrêt au niveau 3 (dans une couleur non annoncée) pour rechercher une manche à Sans-Atout à condition de détenir un bon 16 ou 17 HL.

3.8 La déclaration de misfit

Il est primordial de bien comprendre qu'il serait inutile pour l'ouvreur d'annoncer 2 SA dans l'optique habituel, c'est-à-dire dans le but d'affirmer une main balancée possédant un doubleton en soutien. En effet, la rentabilité oblige de *mettre de côté* les contrats partiels au niveau 2 à Sans-Atout dans ce genre de contexte (parce qu'il y a trop de risques quand le pointage est faible et qu'il y a misfit) **afin de pouvoir gérer les MISFITS.**

Lorsque l'ouvreur est réellement intéressé à jouer à Sans-Atout, il doit forcément posséder un excellent pointage (17 HL) car le répondant peut fort bien avoir un misfit avec la couleur d'ouverture ce qui oblige parfois à répéter au niveau 2 avec une main de 9 points dont quelques uns peuvent être perdants. Pour parvenir à gager un contrat de manche à Sans-Atout, il n'y a rien de mieux que d'exécuter une **RECHERCHE DE SANS-ATOUT** avec un doubleton dans la couleur du partenaire car il est plus facile d'encaisser une longue avec deux cartes de retour; et, dans le cas où le répondant ne désirerait pas la manche à Sans-Atout, il pourrait gager à Coeur (au niveau 3 et même 4) étant donné qu'un fit à 7 cartes est assuré.

Finalement, il n'y a pas de conséquences négatives à utiliser **artificiellement** l'enchère **2 SA de l'ouvreur** lorsqu'il y a un contexte de **MISFIT DÉCLARÉ** de part et d'autre.

Voici maintenant quatre exemples avec la troisième réponse possible, soit **2 PIQUES**. Vous remarquerez que l'ouvreur a moins de latitude pour redéclarer et il devient alors plus important encore de pouvoir compter sur l'enchère 2 SA MISFIT.

L'exemple e) montre comment il demeure possible pour l'ouvreur d'effectuer sécuritairement une recherche en vue d'une manche à Sans-Atout.

Ex. 3.8.2:5 MISFIT DE L'OUVREUR déclaré sur la réponse 2 PIQUES

	1	2	3	4
a)	1 Tr	Passe	1 Pi	Passe
	2 Tr	Passe	2 Pi	Passe
	2 SA
b)	Passe	1 Ca	Passe	1 Pi
	Passe	2 Tr	Passe	2 Pi
	Passe	3 Tr
c)	1 Ca	Passe	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	2 Pi	Passe
	2 SA
d)	1 Co	Passe	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	2 Pi	Passe
	3 Ca ou 3 Co
d')	1 Co	Passe	1 Pi	Passe
	2 Co	Passe	2 Pi	Passe
	3 Co
e)	1 Ca	Passe	1 Pi	Passe
	2 Ca	Passe	2 Pi	Passe
	3 Tr ou 3 Co	<i>= Arrêt pour le SA</i>		

L'ouvreur ne peut donc plus utiliser le niveau 2 à la couleur pour décrire un misfit avec une chicane; il ne lui reste que l'enchère 2 SA et la répétition au niveau 3 au troisième tour d'une couleur déjà annoncée.

Le dernier exemple illustre la recherche d'une manche à Sans-Atout grâce aux arrêts (ou *contrôles de niveau 3*) que l'on reconnaît par le fait qu'ils affirment au niveau 3 des couleurs qui n'ont pas été annoncées.

Avec la même logique, on peut établir le principe qui suit concernant l'annonce par l'ouvreur d'un MISFIT DÉCLARÉ après la *répétition au niveau 2 à Pique* du répondant.

PRINCIPE 3.8.2:5 ANNONCES DE MISFIT DÉCLARÉ APRÈS LA RÉPÉTITION À 2 PIQUES

L'ouvreur qui veut déclarer un MISFIT sur la répétition au niveau 2 à PIQUE du répondant, doit posséder un pointage d'au moins 15 HL+ à 17 HL (sinon il doit *Passer*); alors il annonce au troisième tour, soit :

- ☞ **2 SA: avec un singleton à Pique et aucune suite de qualité supérieure.**
- ☞ **RÉPÉTITION AU NIVEAU 3 AU TROISIÈME TOUR d'une couleur déjà annoncée, (à Trèfle, à Carreau ou à Coeur) : avec une chicane ou un singleton et une suite d'atout de qualité supérieure.**

COROLLAIRE: Avec un soutien deuxième pour le Pique, l'ouvreur devra choisir entre *Passer* ou déclarer un arrêt au niveau 3 (dans une couleur non annoncée) pour rechercher une manche à Sans-Atout avec un bon 16 ou 17 HL.

Bien entendu, après une répétition au niveau 2 d'une MAJEURE par le répondant, il peut arriver qu'un fit régulier soit découvert si l'ouvreur possède un soutien troisième. Avec 15 à 16-17 PP, l'ouvreur déclarera alors le fit au niveau 3 ce qui constitue une **invitation naturelle** et prudente à la manche; même si le répondant a théoriquement terminé sa description, il réévaluera sa main et si la réévaluation confirme une Puissance correspondant à une main intermédiaire (11-12 PP), il doit alors déclarer la manche.

Si l'ouvreur envisage la manche en majeure, il doit la gager lui-même à condition de posséder au moins 17-18 PP considérant que la main du répondant vaut en moyenne 9 PP.

Soyez rassurés, pour bien assimiler ce qui vient être expliqué, il va de soi qu'il faille regarder cela concrètement. C'est pourquoi plusieurs exemples sont présentés dans la SECTION PRATIQUE afin de mettre ces principes en perspective.

PRINCIPE 3.8.2:6 ANNONCES DE MISFIT DÉCLARÉ APRÈS LA CINQUIÈME COULEUR DU RÉPONDANT

L'ouvreur qui est averti par le répondant d'un MISFIT par la *cinquième couleur 2 SA*, doit posséder, s'il veut redéclarer, un pointage d'au moins 15 HL+ à 17 HL (sinon il doit *Passer*). Alors, il annonce au troisième tour selon la logique des cartes promises par le répondant.

Ainsi, si le répondant a nié la possession de 4 cartes dans chaque majeure ou de soutien partiel, le répondant qui *répète au niveau 3* un couleur nommée ou qui annonce une *nouvelle mineure au NIVEAU 3* déclare une distribution **défavorable** pour jouer à Sans-Atout; le répondant a donc le choix accepter le fit en déclarant *Passe* ou continuer les enchères.

Sinon toute *nouvelle couleur au niveau 3* par l'ouvreur constitue un **ARRÊT** montrant un INTÉRÊT POUR LA MANCHE À SANS-ATOUT avec la possession d'un bon 16 ou 17 HL.

SECTION PRATIQUE 3.8

Ex. 3.8:1 Quelle est la réponse et la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi ?

	1	2	3	4
	1 Tr	Passe	?	Passe
	2 Tr	Passe	?	...
a) R 9 8 2 D 4 D 9 8 6 3 V 9	b) R 9 2 D 10 4 V 9 8 6 4 2 10	c) A 8 6 2 V 10 7 6 D 9 6 5 3 ---	d) V 8 6 5 2 A V 6 R 9 8 2 9	

RÉPONSES :

- a)** La réponse se doit d'abord d'être à **1 Pique** et non *1 Carreau* (V. Pr. 2.2:2.3) étant donné qu'il y a au moins 6 points et aucun fit au premier tour. La main est minimale avec ses 9 HL dont 3 perdants. Le répondant doit déclarer *Passe* sans hésiter pour accepter un fit partiel au niveau 2.

- b) Le répondant possède 6 PH et 2 PL mais aucune suite quatrième en majeure. Il peut donc répondre **1 Carreau** ce qui nie l'existence d'une quelconque suite quatrième en majeure.

Au deuxième tour, devant la répétition de la couleur d'ouverture à Trèfle, le répondant est au prise avec une *main limite*. Il faut toujours garder en tête que l'OUVREUR ne répète jamais une mineure à 5 cartes avec une distribution 5-3-3-2 bien équilibrée (V. Pr. 2.4.6:2.1). Comme il est possible que l'ouvreur détienne un faible soutien à Carreau à cause d'une longue suite à Trèfle avec deux suites dans les majeures au plus troisième, il serait plus prudent de déclarer *Passé* pour éviter un emballement dangereux des enchères compte tenu du trop faible pointage. Avec une plus belle suite, il serait indiqué cependant pour le répondant de redéclarer 2 CARREAUX.

- c) Il y a 7 PH et 1 PL et deux majeures quatrièmes. Le répondant doit d'abord annoncer **1 Coeur** suivant les règles.

Les mêmes règles interdisent la déclaration d'une *deuxième nouvelle couleur* car cela affirmerait une main maximale (à moins d'avoir Passé en entrée de jeu au préalable). Il faudrait au moins 9 points non perdants pour redéclarer à 2 SA. Il faut tout simplement *Passer* même si cela est risqué afin de conserver la LOGIQUE ET LA PRÉCISION dans les communications tout en évitant une périlleuse élévation des enchères.

Bref, avec des mains-pièges semblables aux exemples **b)** et **c)**, il vaut mieux prendre les risques au plus bas niveau possible ce qui très souvent encourage les défenseurs à entrer dans les enchères et dénoue ainsi la problématique. De toutes façons, tout contrat à un niveau plus élevé dans de telles circonstances entraînera un degré de chute plus élevé et, par conséquent, la marque finale sera d'autant plus basse.

- d) Cette fois, il y a 10 HL non perdants et une suite cinquième à Pique, il faut répondre **1 Pique**.

Au deuxième tour, il y a un misfit partiel, soit un fit à 6 cartes dont une carte en soutien. Le pointage autorise d'annoncer au niveau 2 car la main peut être cataloguée comme intermédiaire *équivalente*. Cependant à cause

de la faiblesse de la couleur cinquième à Pique et de la présence d'un singleton en soutien à Trèfle, il est plus justifié de redéclarer à **2 SA** (V. Pr. 3.8.1:1). Par contre, s'il y avait une chicane à Trèfle à la place d'un singleton et que le 9 se retrouve à Pique (ou 1 Honneur et le 9 ailleurs), il serait alors moins risqué de jouer un contrat à l'atout PIQUE.

Ex. 3.8:2 Quelle est la réponse et la redéclaration du répondant avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi ?

	1	2	3	4			
	1 Co	Passe	?	Passe			
	2 Tr	Passe	?	...			
a)	R 9 8 2 D 4 A 9 8 6 3 7 3	b)	V 8 5 2 D 4 R 9 8 6 4 3 2 ---	c)	A 8 6 5 2 9 4 D 9 8 6 5 3 ---	d)	A 6 2 6 R 10 9 8 4 2 V 8 7

RÉPONSES :

- a)** Il n'y a pas de fit et le pointage est 9 HL non perdants avec une distribution des cartes semi-balancée. Il faut répondre **1 Pique**.

Le répondant ne peut redéclarer à 2 COEURS car ce serait donner le fit après une nouvelle couleur au niveau 1 ce qui décrirait un *APPUI FORT* (CONVENTION 3.4). Le répondant devrait assurément *Passer* avec une main plus faible ou mal construite. Mais, à cause du faible soutien deuxième à Trèfle et la présence de deux petits Honneurs (les 9-8), il est correct de redéclarer **2 SA** même si le pointage HL est déficient 1 point. De plus, un contrat à 2 SA ne sera pas nécessairement plus risqué tout en étant plus payant qu'un à 2 Trèfles.

- b)** On ne peut réévaluer la main pour l'instant mais cela est éventuellement possible. Pour éviter toute confusion, il faut considérer la faible suite quatrième à Pique comme un tripleton; on est alors justifié d'annoncer **1 SA impératif un tour**, et non 2 CARREAUX car cela nécessite au moins 11 HL.

3.8 La déclaration de misfit

Puis, devant le constat d'un fit partiel à Coeur et un misfit à Trèfle, le répondant, qui détient 6 PH et 3 PL, peut utiliser la déclaration **3 Carreaux**. On peut voir, ici, que la *CONVENTION 3.4* corrobore le concept de *misfit du répondant*.

- c) Le répondant qui détient encore une main de 9 HL (6 +3) doit annoncer en priorité sa suite majeure même si cela affirme seulement 4 cartes. Il déclare alors **1 Pique** au premier tour.

Au deuxième tour, il ne peut toujours pas signaler son soutien deuxième à Coeur car l'ouvreur affirme clairement une possession limitée à 5 cartes. En effet, en soutenant à 2 COEURS, cela confirmerait un *appui fort*. Il pourrait à la rigueur répéter à 2 PIQUES; ce qui signale une main intermédiaire ou *équivalente* et une suite cinquième à Pique; cependant, sa suite est ordinaire et il y a misfit techniquement pour les deux couleurs de l'ouvreur. Comme il y a eu une nouvelle couleur au niveau 1 au préalable, le répondant peut gager la cinquième couleur, soit **2 SA** ce qui avertit d'un misfit et décrit indirectement le Carreau.

Étant donné que l'ouvreur a décrit une main minimale et qu'il n'y a pas eu de la part du répondant de déclaration de manche, cette redéclaration correspond donc à un contexte de **MISFIT DU RÉPONDANT** (V. **Pr. 3.8.1:1**). L'ouvreur sait que le répondant a un pointage environ minimal supérieur et possède plus ou moins 4-5 cartes dans les deux autres couleurs. Il doit d'abord et surtout tenir compte de son pointage avant de décider de son enchère. Avec un pointage de catégorie minimale supérieure, il pourrait nommer un Arrêt à 3 Carreaux pour signaler son pointage et un intérêt pour la manche à 3 SA mais une grande faiblesse à Pique; sinon il gage directement 3 SA. Avec un pointage encore de 15 à 17 HL et une distribution trop débalancée, l'ouvreur peut affirmer un *MISFIT DÉCLARÉ* (V. **Pr. 3.8.2:1**) en répétant une couleur nommée au niveau 3. Le répondant aura alors toute liberté pour gager ce qui veut dire Passer aussi.

- d) Le répondant détient 8 HL et 2 PL, il s'agit d'une main minimale. Il faut déclarer avec précision pour éviter tout emballement des enchères. Une réévaluation abrégée ne peut accorder 1 point supplémentaire. Donc, la réponse se doit d'être d'abord **1 SA**, ce qui est impératif pour un tour étant donné que la *CONVENTION 3.4* est toujours en vigueur.

Au tour suivant, il est pensable pour le répondant de Passer pour accepter un fit partiel à Trèfle de 7 cartes qui peut parfois se révéler supérieur ou encore seulement à 6 cartes. Comme la cherté du Carreau permet de l'annoncer au niveau 2, que la suite est valable et que le soutien partiel à Trèfle est plutôt faible, il faut redéclarer **2 Carreaux POUR JOUER L'ATOUT DU CÔTÉ DE LA MAIN FAIBLE**. Avec une suite plus longue et plus forte, il faudrait même sauter au niveau 3 pour éviter que l'ouvreur répète éventuellement à Trèfle. Vous devez prendre bonne note que cette redéclaration n'est pas une *deuxième nouvelle couleur* décrivant une main maximale car la première enchère fut 1 SA.

Ainsi, le répondant qui redéclare une *nouvelle couleur après la réponse 1 SA* fait une déclaration de **MISFIT DU RÉPONDANT** de la même manière que s'il annonçait une *répétition d'une nouvelle couleur au niveau 1*.

Ex. 3.8:3 Quelle est la redéclaration de l'ouvreur avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi ?

	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Co	Passe
	2 Ca	Passe	2 Co	Passe
	?
a)	A 9 2 R D 4 R V 9 6 3 9 4	b) 9 8 2 4 R V 9 6 4 2 A D 5	c) D 10 2 4 R D 8 6 5 3 A D 10	d) A D 2 --- R 9 8 6 5 3 2 A 7 5

RÉPONSES :

- a) Il n'y avait pas de soutien pour la majeure du répondant au premier tour mais ce n'est plus le cas après la redéclaration de ce dernier. L'ouvreur peut réévaluer sa main (13 pnp + 1 pour le Roi d'atout + 1 pour le 9^{ième} atout ce qui donne 15 ou 16 PP selon que le Valet de Carreau est perdant ou non. Le pointage combiné *plancher* donne la manche mais il est plus prudent d'inviter à **3 Coeurs** ce qui est impératif pour le répondant si la réévaluation confirme la catégorie intermédiaire de sa main, soit un réel 11-12 PP.

- b) Vous avez ouvert tout à fait dans les règles avec une main de 12 HL associée à une suite cinquième équivalente. Vous devez redéclarer impérativement suite à la réponse du partenaire et c'est la répétition de la couleur d'ouverture au niveau 2 qui décrit le mieux votre main, même si cela affirme seulement 5 cartes dans le cas des mineures. La *répétition au niveau 2 de la nouvelle couleur du répondant* affirme systématiquement un contexte de un *MISFIT DU RÉPONDANT*. L'ouvreur doit donc se rendre à l'évidence qu'il y a misfit de part et d'autre; mais il doit bien réévaluer son pointage avant de prendre la décision d'annoncer ou non. Les 12 HL valent 11 PP à Sans-Atout et on ne peut pas accordé de point pour le singleton vu que c'est le soutien si l'atout est à Coeur et, si le répondant redéclare 3 CARREAUX, il n'est pas dit que l'ouvreur aura de bonne cartes de soutien à Carreau car la suite est passablement trouée — même si on assume un tel soutien, il ne faut pas accorder plus de 2 points pour le singleton quand l'atout n'est assuré; ce qui donne un total de 12 PP—. Comme il faut au moins 15 HL/PP pour annoncer un contexte de *MISFIT DÉCLARÉ* (V. Pr. 3.8.2:1 et 3.8.2:2), la déclaration de l'ouvreur doit être obligatoirement *Passe*. Cette enchère a le double avantage de minimiser le niveau du contrat et de laisser l'atout du côté de la main faible.
- c) Cette fois, la main contient 13 PH et 2 PL avec une couleur très correcte ainsi que trois petits Honneurs. On peut classer cette main dans la catégorie minimale supérieure avec ses 14 PP (11 pnp + (2 + 1 pour le Carreau), sans tenir compte du singleton et de la Dame plus ou moins demi-perdante. Cela autorise de redéclarer au troisième tour pour faire savoir qu'aucun fit à 8 cartes n'est déclarable tout en décrivant une suite plus longue. Ainsi, l'ouvreur peut préciser une belle suite à Carreau en annonçant **3 Carreaux** ce qui affirme du même coup un contexte de *MISFIT DÉCLARÉ* (V. Pr. 3.8.2:4) et constitue une enchère à résolution très élevée, donc qui est nullement impérative.
- d) Cette fois, il y a chicane à Coeur et la suite à Carreau est ordinaire. Cette vaut 13 PH + 3 HL et se révalue à plus ou moins 15 PP (la Dame de Pique est quasi-perdante et la chicane vaut tout de même quelques points vu un fit possible à Carreau. Il est plus précis d'opter pour une *nouvelle couleur au niveau 2*, soit **2 Piques**, ce qui confirmera qu'il y a *MISFIT DÉCLARÉ* avec un risque évident de jouer à Sans-Atout (V. Pr. 3.8.2:4).

Ex. 3.8:4 Quelle est la redéclaration de l'ouvreur avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi ?

	1	2	3	4
	1 Ca	Passe	1 Co	Passe
	2 Tr	Passe	2 Co	Passe
	?
a)	A 9 2 --- D 10 9 6 3 A R 10 6 4	b) R D 10 10 D 9 6 4 2 A D V 5	c) A D 4 2 R D 8 6 3 D V 6 5	d) A D 2 R V R D 9 8 3 10 9 8 5

RÉPONSES :

- a) Il y a 13 PH et 2 PL et un misfit complet à Coeur. L'ouvreur qui a annoncé une main minimale constate un contexte de *misfit du répondant*. En effet, même si le répondant doit décrire les couleurs majeures prioritairement avant de donner le fit à une mineure, il y a tout de même officiellement un contexte de **misfit du répondant**; grâce à ce constat, il est alors possible d'interpréter correctement la redéclaration de l'ouvreur au troisième tour.

La répétition à **3 Trèfles** de l'ouvreur au troisième tour affirme clairement un contexte de *MISFIT DÉCLARÉ* de part et d'autre qui affirme explicitement un pointage minimum supérieur et la présence d'une chicane ou d'un singleton en soutien tout en précisant qu'il y a une suite au moins cinquième à Trèfle associée avec une suite cinquième à Carreau (ou une très bonne suite quatrième) V. **Pr. 1.1:3 F**.

- b) Cette main contient 14 PH et 1 PL et un singleton en soutien à Coeur. Un fit à 6 cartes constitue un misfit partiel, ou incomplet. L'ouvreur possède le pointage suffisant pour déclarer un contexte de *MISFIT DÉCLARÉ* mais il doit faire attention de bien choisir l'enchère qui décrira le mieux son jeu. Si l'on considère la Dame de Pique comme peu perdante à cause du 10, on peut aussi bien redéclarer à 2 PIQUES car cela affirme 3 couleurs valables, donc un intérêt pour jouer à Sans-Atout mais avec forte probabilité de chicane à Coeur. Par contre, la combinaison d'un singleton intéressant à Coeur qui améliore le fit et offre une opportunité d'entrer dans la main du mort ainsi que la bonne répartition du pointage recommande d'annoncer le 2 *SA misfit de l'ouvreur* (V. **Pr. 3.8.2:4**).

Le répondant *Passera* généralement mais il peut éventuellement gager la manche à l'atout ou à Sans-Atout selon la longueur de sa suite à Coeur si sa main se réévalue au maximum annoncé, soit 12 PP. Il ne faut pas oublier que le réévaluation de la main s'applique aussi bien aux contrats de manche ou de chelem à Sans-Atout qu'à l'atout.

- c) Il y a 14 PH et 1 PL, la distribution est semi-balancée 5-4-2-2 et la meilleure suite est à Carreau. Au deuxième tour, l'ouvreur qui a décrit une main bicolore minimale constate qu'il y a fit partiel (7 cartes) grâce au doubleton à Coeur. Les 3 points perdants classent définitivement cette main dans la portion inférieure de la catégorie minimale. L'ouvreur doit donc tout simplement accepter le fit en déclarant *Passé* ce qui engage un contrat à 2 COEURS avec un fit partiel dont l'atout est cependant du côté de la main faible.
- d) Il y a 16 PH (*Complément* inclus) et 1 PL, la distribution est encore la même que l'exemple précédent mais le doubleton en soutien est de bonne qualité. Le Roi d'atout rajoute 1 point et le Carreau 2 points ce qui compense pour la Dame presque perdante à Pique. Cette main au moins 16 PP tant à l'atout qu'à Sans-Atout. On ne peut pas redéclarer au niveau 2 à Pique ni répéter le Carreau (même si la description de la suite est correcte) car ces deux enchères décrivent un misfit et ne sont pas impératives à la manche. Il est prématuré et dangereux de gager 3 SA. Le mieux pour l'ouvreur consiste à annoncer un *contrôle de niveau 3* à **3 Piques** ce qui en même temps affirme un soutien deuxième régulier. Il est cependant plus précis quand à la valeur du doubleton de donner un soutien libre à **3 Coeurs**; dans lequel cas, le répondant est obligé de gager la manche à Coeur avec un atout valable et un maintien de ses 11 points. Avec un bon 11 points et un mauvais atout, le répondant pourra toujours gager 3 Piques pour manifester un intérêt à Sans-Atout tout réitérant une faiblesse dans les mineures; sinon, avec une distribution balancée, l'ouvreur gagera tout simplement 3 SA.

On peut constater que la RECHERCHE DU SANS-ATOUT selon la *CONVENTION 3.2* est en harmonie avec la *CONVENTION 3.8 «La déclaration de misfit»*. Ainsi, l'ouvreur qui annonce **3 Piques** dans ce contexte déclare explicitement un **Contrôle de niveau 3**, donc aussi un doubleton pour un retour dans la suite cinquième du répondant. Ce Contrôle déclare la manche ce qui affirme un pointage minimum supérieur chez l'ouvreur étant donné que le répondant a affirmé au mieux 11-12 points (V. **Pr. 3.2.0:1**).

Ex. 3.8:5 Quelle est la redéclaration de l'ouvreur avec chacune des mains présentées si les enchères se déroulent ainsi?

1	2	3	4
1 Co	Passe	1 Pi	Passe
2 Tr	Passe	2 Pi	Passe
?

a) ---	b) D	c) V 3	d) 2
R V 9 7 6	R V 9 7 6	R V 9 7 6	A R 9 8 6
A V 8	V 8	A D	A 10 3
R 10 6 4 3	A D V 6 5	D V 6 5	D V 9 6

RÉPONSES :

- a) Il y a 12 PH et 2 PL. Il faut au moins 15 HL pour permettre à l'ouvreur d'annoncer une contexte de *MISFIT DÉCLARÉ*. Avec une main minimale inférieure, il faut tout simplement déclarer un misfit par l'enchère *Passe*; ainsi l'atout sera du côté de la *main faible*.

Avec ce *Passe*, on est assuré que la suite à Pique sera utilisée efficacement parce que son déclarant (le répondant) pourra couper pour entrer dans sa main qui ne peut logiquement (vu le pointage limité) posséder plusieurs *prises de main* dans les autres couleurs; ce qui fait en sorte que le plan de jeu du répondant se fera comme un contrat de Sans-Atout ! C'est surprenant de constater comment l'on peut réussir une marque valable avec 5 ou 6 cartes d'atout du côté faible parce que la main plus forte contient généralement assez d'entrées pour établir elle-même son jeu.

- b) Il y a 16 HL mais la main n'est pas balancée donc pas question d'ouvreur à 1 SA. L'ouvreur a priorisé comme il se devait la couleur majeure cinquième au détriment du Trèfle. Devant la déclaration de *misfit du répondant* (V. **Pr. 3.8.1:1**), l'OUVREUR, grâce à son pointage minimum supérieur, peut affirmer sans confusion au troisième tour un *contexte de*

misfit déclaré. La répétition de sa suite à Trèfle au niveau 3, soit **3 Trèfles**, signale spécifiquement à la fois une main bicolore dont la suite mineure est solide (V. **Pr. 3.8.2:5**) tout en encourageant le processus de RECHERCHE DU SANS-ATOUT. Si la suite à Trèfle avait été moins riche en points et que ceux-ci se soient retrouvés à Carreau, le répondant aurait alors annoncé le 2 SA *misfit de l'ouvreur* (V. **Pr. 3.8.2:5**).

- c) Il y a 15 HL, la main est semi-balancée 5-4-2-2. Les deux suites les plus longues ont été annoncées, il y a donc un doubleton en soutien à Pique et un autre dans la couleur non annoncée. La déclaration de *misfit du répondant* offre l'opportunité à l'ouvreur de décrire exactement ce type de main ainsi que le pointage minimum supérieur. En effet, l'ouvreur **ne** doit surtout **pas** annoncer 2 SA car cela confirmerait un *contexte de misfit déclaré*, c'est-à-dire un misfit de part et d'autre (V. **Pr. 3.8.2:1**). Et il serait prématuré et risqué pour l'ouvreur de gager la manche à 3 SA. Ce dernier doit plutôt effectuer une recherche du Sans-Atout en annonçant **3 Carreaux**. Ce *Contrôle de niveau 3* est un peu limite (il garantit normalement 3 cartes avec 2 GH ou 4 cartes avec 1 GH) mais il précise bien qu'il y a **2 GH** à Carreau et une soutien deuxième pour le Pique du répondant.

Avec une couleur au moins sixième, le répondant pourra éventuellement miser un contrat partiel à 3 PIQUES ou de manche (selon le pointage de Puissance). Dans le cas d'une faible couleur cinquième, le répondant optera pour un contrat partiel à Carreau (en *Passant*), à 3 COEURS (avec un fort doubleton), à 4 Trèfles (avec un bon soutien au moins quatrième) ou, encore, une manche à 3 SA s'il arrête assez bien le Trèfle et le Carreau.

- d) Il y a 15 HL et 3 petits Honneurs dont au plus un Valet perdant. On peut classer sans crainte cette main dans la catégorie minimale supérieure. L'ouvreur a un singleton à Pique et son pointage n'est pas vraiment distribué également dans les 3 autres couleurs. Le Carreau est insuffisamment arrêté; par ricochet, le Coeur devient une excellente couleur cinquième spécifiée. L'ouvreur doit redéclarer **3 Coeurs** ce qui précise un *MISFIT DÉCLARÉ* (singleton ou chicane) avec un bon pointage (pour une main minimale) et une très bonne suite à Coeur qui est cependant seulement cinquième.

En plus de cette information, le **répondant peut déduire** que la distribution respective de la main de l'ouvreur est 1-5-3-4, 0-5-3-5 ou 0-5-4-4. Avec un pointage oscillant entre 9 et 12 points, le répondant pourra facilement choisir le contrat optimum.

La *CONVENTION 3.8* permet donc de rationaliser une approche efficace pour gérer les mauvaises distributions entre ouvrier et répondant. Certes les contrats peuvent à l'occasion être difficiles à réussir mais l'important est le calcul de la marque relativisé.

En termes clairs, en conservant une **approche rationnelle**, il est possible de faire mieux que les autres équipes quand le hasard rend les choses compliquées, voire impossibles.